



La Surveillance de
l'Air en Limousin
Tel : 05 55 33 19 69

Communiqué de dépassement de seuil de pollution atmosphérique
du 18/01/2012 à 08h00

Polluant concerné : Particules en suspension (PM10)
Agglomération concernée : BRIVE LA GAILLARDE

Procédure d'information et de recommandations

Aujourd'hui, les conditions de déclenchement de la **procédure d'information et de recommandations** sur **Brive La Gaillarde** sont réunies (dépassement du seuil de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures données arrêtées à 8 heures et/ou 14 heures-, ou évaluation prévisionnelle).

Le niveau de pollution atteint (mesure) en particules en suspension sur Brive La Gaillarde est de 79 µg/m³.

Cette concentration moyenne sur 24 heures se situe cependant en dessous du seuil de la procédure d'alerte (80 µg/m³ en moyenne sur 24 heures).

Pour mémoire

Le niveau maximum (moyenne journalière) atteint sur Brive La Gaillarde en particules en suspension a été de :

- 50 µg/m³ le 29/12/2011 à 08h00 pour année passée,
- 90 µg/m³ le 15/03/2007 à h depuis la création de LIMAIR.

Le point à 08 heures

BRIVE LA GAILLARDE	79 µg/m³
LIMOGES	60 µg/m ³
TULLE	63 µg/m ³
GUERET	62 µg/m ³
SAINT-JUNIEN	52 µg/m ³

Recommandations sanitaires

Le dépassement du seuil de la procédure d'information et de recommandations, ne nécessite pas de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives. Cependant, certaines personnes spécialement sensibles (enfants, personnes âgées, asthmatiques, personnes allergiques, déficients respiratoires chroniques, insuffisants cardiaques, ...) peuvent présenter des irritations oculaires, nasales et/ou respiratoires.

Il est recommandé à ces personnes sensibles de :

- **éviter les activités physiques et sportives intenses (telles que les compétitions sportives)** pouvant accentuer les pathologies respiratoires par augmentation du volume d'air et de particules en suspension inhalé. Il convient de privilégier les activités calmes.
- **suivre scrupuleusement les prescriptions médicales.**
- **veiller à ne pas aggraver les effets** de la pollution atmosphérique par d'autres facteurs irritants tels que usage de **solvants** ou de **fumée de tabac** qui jouent un rôle majeur dans la survenue des maladies respiratoires.

Recommandations sur les activités responsables de la pointe de pollution

Afin de réduire l'ampleur de la pollution primaire liée aux particules en suspension, il est recommandé de :

- réduire l'usage de la voiture (co-voiturage, transport en commun) et de limiter la vitesse,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage, pour les émetteurs industriels,
- d'éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- et de reporter les activités de brûlage de déchets verts (y compris écobuage).

Informations 24h/24

Des informations sur les niveaux de pollution, mesurés et prévus, sont disponibles pour le public sur le site internet de LIMAIR : <http://www.limair.asso.fr> (actualisation toutes les deux heures). De fortes incertitudes attachées à la prévision de ce polluant sont cependant à relever.

Tendances

La tendance est à la baisse généralisée des concentrations en particules fines sur l'ensemble de la région Limousin, favorisée par un regain des températures et une diminution des risques d'inversion thermique.